

Désinfection, désinsectisation, dératisation

CETTE ACTIVITÉ comprend la désinfection de locaux et de véhicules et la destruction de parasites. Elle ne comprend pas la protection phytosanitaire dans l'agriculture.

Avec seulement 5902 salariés et 837 établissements, ce secteur représente une part modeste des salariés du régime général mais ses indicateurs de sinistralité sont tous plus élevés que la moyenne (voir le tableau ci-dessous). Les chutes de hauteur y sont beaucoup plus fréquentes que dans l'ensemble des secteurs (32% des cas contre 12%). Les quatre autres risques les plus importants sont les accidents liés à la manutention manuelle (40% contre 50%), les chutes de plain-pied (13% contre 16%), les accidents liés à l'outillage à main (5% contre 8%) et le risque routier (5% des cas).

Les chutes de hauteur recensées dans Epicea¹ mettent en évidence des risques associés à des structures usées ou fragiles. Par exemple, un chef d'équipe applicateur qui traitait une charpente chez un agriculteur s'est appuyé sur une main courante en bois sec et vermoulu. La rampe a cédé, provoquant la chute mortelle du salarié dans le silo. Un applicateur de produits de détermitage travaillait à partir du solivage d'une charpente de maison individuelle. L'une des solives s'est détachée à la suite de la rupture du liteau, support de la solive, ce qui a entraîné la chute mortelle de l'opérateur.

La prévention des chutes de hauteur passe par l'utilisation de protections tels une ligne de vie sur les toits et des harnais de sécurité, ou par l'installation de plates-formes provisoires sur l'ensemble des zones de travail, ou encore la mise en place de filets anti-chute. Voir à ce sujet la recommandation de la Cnam R 446² qui traite de la mise en œuvre des filets de sécurité en grandes nappes et la brochure *Prévention des chutes de hauteur* (réf. ED 6110, INRS)³.

Autre accident, cette fois lié à la manutention, lors du démontage d'un monte-matériaux, un opérateur a eu la main happée entre le câble et la poulie de tête lorsque son collègue, à l'aide d'une télécommande, a remis en marche le treuil qui était en mode sécurité. Cet accident illustre la nécessité d'établir les bonnes procédures et de communiquer sur les risques liés à la coordination des tâches pour un travail effectué à plusieurs sur un même appareil, ainsi que d'étudier avec le constructeur la possibilité de protéger les points rentrants poulie-câble.

Plusieurs cas d'asphyxie ou d'inhalation de produits toxiques liés aux espaces confinés sont également recensés :

- lors de la désinsectisation d'une maïserie par fumigation au bromure de méthyle et de la phase de dégazage, plusieurs salariés sont entrés dans le bâtiment alors que la concentration de bromure de méthyle était encore élevée. Son inhalation a entraîné des séquelles motrices et cérébrales considérables pour l'un des opérateurs. Les opérateurs portaient des masques à cartouches filtrantes qui se sont saturées rapidement, alors que des masques autonomes auraient été nécessaires ;
- un applicateur hygiéniste intervenant dans un silo à blé pour remédier à un colmatage est décédé d'un manque avéré d'oxygène. Un oxygéno-mètre aurait dû se trouver dans la poche de l'intervenant pour vérifier le taux d'oxygène.

Le risque d'explosion est également important : l'agent d'un établissement de traitement de déchets hospitaliers effectuait, la nuit,

une opération de contrôle de la fosse de rejet du système d'auto-clave. Le lieu étant mal éclairé, l'agent a utilisé son briquet. La flamme, entrée en contact avec le gaz de fermentation (méthane), a provoqué une explosion et une brûlure au second degré au visage du salarié.

La prévention de ces accidents requiert le rappel des procédures et la sensibilisation des salariés à des activités dangereuses impliquant l'utilisation de produits chimiques ou l'intervention en espace confiné. L'établissement du document unique d'évaluation des risques, l'élaboration de protocoles et leur application stricte, l'établissement de plans de prévention sont les éléments fondamentaux de toute démarche de prévention. Différentes mesures sont propres aux circonstances des accidents recensés ici : le pompage des fosses de rejet, la vérification du niveau d'éclairage, le dégazage et la ventilation des silos ou des récipients utilisés, le contrôle préalable des atmosphères avec les détecteurs appropriés, l'évitement de situations de travail isolé, le traitement durable de tout dysfonctionnement matériel comme l'humidificateur du silo à blé.

Dix-sept maladies professionnelles ont été reconnues en 2018, contre 10 en 2017. Ce sont toutes des troubles musculosquelettiques : 14 affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail (tableau 57), deux lésions chroniques du ménisque (tableau 79) et une affection chronique du rachis lombaire provoquée par la manutention manuelle de charges lourdes (tableau 98). ■

1. www.inrs.fr/publications/bdd/epicea/recherche.html

2. À télécharger sur www.ameli.fr

3. À télécharger sur www.inrs.fr

Claire Tissot

NAF 8129A – Désinfection, désinsectisation, dératisation

Relevant du CTN I (Activités de service II) pour 93,7% des salariés

NAF	8129A	% du total	Tous NAF
Nombre de salariés	5902	0,03	18 875 562
Nombre d'établissements	837	0,04	2 209 046
AT en premier règlement	312	0,05	651 103
Dont AT avec 4 jours d'arrêt	281	0,05	588 427
Nouvelles IP	23	0,07	33 345
Décès	0	0	551
Journées perdues	20 430	0,05	43 608 278
Indice de fréquence	52,9		34,5
Taux de fréquence	31,4		20,7
Taux de gravité	2,1		1,4
Indice de gravité	21,7		11,2
Maladies professionnelles	17	0,04	45 731

(Statistiques Cnam 2019.) Les taux et indice de fréquence, basés sur un nombre d'accidents, traduisent le degré d'exposition des salariés aux risques. Les taux et indice de gravité, basés sur un nombre de journées perdues, traduisent l'impact de la sinistralité sur la productivité.